

Début de l'enquête préliminaire des propriétaires de la RPA de Saint-Moise



Les procédures se déroulent au palais de justice d'Amqui pour les prochains jours. (Photo d'archives)
PHOTO : RADIO-CANADA / JEAN-FRANÇOIS DESCHÈNES



Marguerite Morin

Publié le 20 avril à 15 h 43 HAE

Écouter l'article | 2 minutes



Les deux propriétaires de l'ancienne résidence privée pour aînés (RPA) de Saint-Moise sont de retour au palais de justice d'Amqui cette semaine pour leur enquête préliminaire.

Sylvie Blouin et Josiane Blouin-Lemieux sont accusées de négligence criminelle causant **la mort de leur ancienne pensionnaire** Aline D'Astous, 96 ans. Elles font aussi face à une accusation d'avoir omis de lui prodiguer les soins nécessaires.

Les parties ont prévu trois jours pour les audiences de l'enquête préliminaire durant lesquelles des témoins seront appelés à la barre.

Cette étape sert à ce qu'un juge détermine s'il y a suffisamment de preuves contre l'accusé pour poursuivre le dossier.

« Ça permet de faire du ménage dans ce qui va être décidé, c'est quoi la preuve qui va être présentée. C'est vraiment pour explorer et prendre des décisions en conséquence, comme des décisions de laisser tomber des accusations ou peut-être même d'en rajouter », résume l'avocat criminaliste Gabriel Fosse.

Une ordonnance de non-publication interdit la diffusion des témoignages entendus lors des audiences de l'enquête préliminaire.

La défense ayant choisi un procès devant juge et jury, il ne faut pas contaminer les jurés si le procès a lieu, explique Me Fosse.

Les événements en cause dans cette affaire seraient survenus entre le 18 décembre 2020 et le 15 février 2022. La RPA de Saint-Moïse est depuis fermée et les coaccusées sont en liberté.

Avec les informations de Jean-François Deschênes.

À lire aussi :

- [Décès suspect dans une résidence pour aînés de Saint-Moïse](#)



Marguerite Morin